

Session 2019

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
SECTEUR PRODUCTION**

Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION

Durée : 2 heures

Coefficient : 1

Les réponses sont à noter sur votre copie.

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous que cet exemplaire est complet.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 1/10

SUJET

Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3
2	<p style="text-align: center;">Trois sujets au choix</p> <p>Sujet A : Quel type d'organisation choisir pour postuler à un emploi ?</p> <p>Sujet B : Pourquoi choisir une entreprise qui propose l'annualisation du temps de travail ?</p> <p>Sujet C : Quels sont les enjeux pour une organisation de s'engager dans un processus de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ?</p>	4 - 5
Dossier documentaire	6 annexes	6 à 10

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 2/10

PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

Prendre connaissance de l'annexe 1.

Vous venez d'être embauché(e) dans l'entreprise MPM 53. Vous trouvez un article sur l'entreprise dans la presse locale et vous vous interrogez sur cette entreprise.

- 1 - Indiquer sur quel marché l'entreprise MPM 53 se situe.
- 2 - Citer les principaux demandeurs de l'entreprise MPM 53 sur ce marché.
- 3 - Retrouver le montant du chiffre d'affaires de l'entreprise.
- 4 - Préciser ce que représente le chiffre d'affaires.
- 5 - Qualifier la stratégie de croissance choisie par l'entreprise (interne ou externe) en justifiant votre réponse.
- 6 - Indiquer l'objectif recherché par ce type de croissance.

MPM 53 est actuellement en plein développement. Monsieur Ringuet, votre chef d'entreprise, envisage de recruter des salariés.

- 7 - Citer deux organisations susceptibles d'aider monsieur Ringuet, le dirigeant, à diffuser ses annonces.

Vous pensez à un de vos amis qui est en recherche d'emploi.

- 8 - Indiquer lui la démarche à suivre pour postuler à un emploi dans l'entreprise MPM 53.

Prendre connaissance de l'annexe 2.

Clémence, une de vos amies, est enceinte. Sa période d'essai a été rompue par l'employeur. Elle se retrouve devant le tribunal et vous remet l'extrait de l'audience.

- 9 - Préciser l'intérêt de la période d'essai dans un contrat de travail pour l'employeur et le salarié.
- 10 - Indiquer ce que Clémence reproche à son employeur.
- 11 - Repérer la juridiction qui a rendu la décision dans le litige opposant Clémence et son employeur.

Un autre collègue, Stéphane, s'est fait volé son portable dans son vestiaire. Il envisage de saisir cette même juridiction.

- 12 - Indiquer si cette juridiction est compétente. Justifier votre réponse.

Vous rapportez cette situation à des collègues et une conversation plus générale s'engage autour des règles de vie à l'intérieur de l'entreprise.

- 13 - Identifier le document dans lequel vous pouvez retrouver ces règles de vie.
- 14 - Citer **trois thèmes** qui peuvent être abordés dans ce document.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 3/10

PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat ou de la candidate

Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C).

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

SUJET A : Quel type d'organisation choisir pour postuler à un emploi ?

Diplômé(e), vous souhaitez entrer dans la vie professionnelle. Vous avez un premier rendez-vous à l'agence Pôle emploi de votre secteur géographique.

Avant de rencontrer votre conseiller Pôle emploi, vous vous interrogez sur le type d'organisations pour lesquelles vous pourriez postuler. Vous disposez de l'annexe 3 pour vous aider.

En introduction, vous présenterez le métier que vous souhaitez exercer et le secteur d'activité en lien avec le diplôme que vous préparez.

Dans le développement, en vous appuyant sur votre secteur professionnel, vous devez :

- citer les différents types d'organisations qui pourraient vous embaucher et préciser les finalités de chacune d'elles ;
- préciser les critères qui vous permettront de choisir une organisation plutôt qu'une autre.

En conclusion, vous indiquerez le type d'organisation que vous retenez. Vous justifierez votre choix.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 4/10

SUJET B : Pourquoi choisir une entreprise qui propose l'annualisation du temps de travail ?

Vous avez été embauché(e) en CDD pour un mois pour remplacer un salarié absent. Vos horaires de travail sont les suivants : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Votre CDD vient de prendre fin. Vous allez donc devoir rechercher un nouvel emploi. Vous vous interrogez sur les différentes modalités d'aménagement du temps de travail. Vous disposez de l'annexe 4 pour vous aider.

En introduction, vous présenterez le métier que vous souhaitez exercer et le secteur d'activité en lien avec votre diplôme préparé.

Dans le développement, vous devez :

- citer et illustrer les différentes modalités d'aménagement du temps de travail possibles dans votre secteur professionnel ;
- expliquer les avantages et les inconvénients de l'annualisation du temps de travail.

En conclusion, précisez les raisons qui vous amèneraient à choisir, ou pas, de travailler pour une entreprise qui pratique l'annualisation du temps de travail.

SUJET C : Quels sont les enjeux pour une organisation de s'engager dans un processus de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ?

Vous venez d'être embauché(e) dans une entreprise de votre secteur. Votre responsable souhaite s'engager dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise). Il vous propose de participer à cette réflexion. Vous disposez des annexes 5 et 6 pour vous aider.

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité et le contexte d'exercice de votre métier.

Dans le développement, vous devrez :

- citer les actions possibles dans le cadre de la politique commerciale de cette entreprise (politique de prix, produit, distribution et communication).
- énoncer les enjeux de cette démarche pour l'entreprise au niveau économique, social et environnemental.

En conclusion, vous présentez à votre responsable trois arguments qui le confortent, ou pas, à s'engager dans cette démarche de RSE.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 5/10

ANNEXE 1 - MPM 53 – Chantrigné en Mayenne (uniquement pour la PARTIE 1)**À CHANTRIGNÉ, MPM 53 TRAVAILLE POUR DES SECTEURS D'ACTIVITÉS SENSIBLES**

Créée en 1998 par René Jourdain et située à Chantrigné, MPM 53 est une entreprise spécialisée dans la mécanique de précision. Elle produit tous types de pièces, des plus élémentaires aux plus compliquées, en acier, aluminium, bronze, cuivre, plastique et brutes de fonderie (alu et fonte), à destination de secteurs d'activités particulièrement exigeants et sensibles comme le nucléaire, l'aéronautique ou l'industrie pharmaceutique. Les pièces sont fabriquées à l'unité, en petite ou moyenne série, de façon ponctuelle ou régulière, et parfois en urgence, mais toujours à partir de plans fournis par le client. En début d'année, MPM 53 a vécu un changement important s'agissant de son organigramme, puisque son fondateur a passé la main, le 18 janvier dernier, à Simon Ringuet. [...] L'ensemble des 40 salariés a été repris. L'objectif pour le jeune chef d'entreprise sera dans un premier temps de maintenir le chiffre d'affaires (4,4 millions €) en conservant les clients historiques. [...]

Déjà bien implantée dans les secteurs de la pharmaceutique et de la santé (30 à 40 % de son activité), MPM 53 a pour ambition de conforter ses positions. Pour y parvenir, Simon Ringuet prévoit un plan d'investissement : **« D'ici à avril 2018, nous disposerons d'un bâtiment supplémentaire de 500 m² (400 000 €) entièrement dédié à la fabrication de pièces destinées au secteur médical. Ce projet immobilier s'accompagnera d'un investissement dans une machine avec tour numérique 4 axes (200 000 €). Ces investissements [...] nous permettront de demeurer compétitifs sur les tarifs, les délais et la qualité »** assure le jeune P.D-G. [...]

Outre la partie investissement, il s'agira également pour Simon Ringuet de partir à la conquête de nouveaux clients, une tâche à laquelle il s'est déjà astreint.

Quelques créations d'emplois pourraient accompagner ce développement : **« Nous avons déjà embauché un tourneur et un responsable de production. Si nous n'arrivons pas à trouver du personnel (tourneur, fraiseur, ajusteur), des profils en tension sur le marché de l'emploi, nous miserons sur la formation en lien avec l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie) »**, conclut Simon Ringuet.

Source : « Horizon 53 Mayenne – Le magazine du département – lamayenne.fr » - avril 2017 n° 39 modifié par l'auteur

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 6/10

ANNEXE 2. Extrait d'une audience en bureau de jugement, PARIS (uniquement pour la PARTIE 1)

Aux prud'hommes, Clémence, dénonce le caractère abusif de la rupture de sa période d'essai.
Motif : elle était enceinte.

Paris, conseil des prud'hommes, section encadrement, le 24 avril 2018 à 13 h 20 [...].

Le président : « Madame est entrée comme responsable commerciale le 28 septembre 2016, elle est sortie de l'entreprise le 27 mars 2017, pendant la période d'essai. Je vois que la moyenne de son salaire était de 2 489,84 euros. [...] ».

Le président (à l'avocat de Clémence) : « Vos demandes ? ».

L'avocat de Clémence : « Je demande au conseil de reconnaître le caractère abusif de la rupture. En conséquence, 2 489 euros pour non-respect de la procédure de licenciement, 7 469,52 euros de dommages et intérêts [...], 10 000 euros de dommages et intérêts pour discrimination, [...] ».

L'avocat de Clémence : « Ma cliente a été engagée sur un site de mise en relations professionnelles. L'objectif de ma cliente était de vendre des abonnements. La période d'essai initiale était de quatre mois, elle a été renouvelée pour deux mois ».

Le président : « Votre cliente a accepté les deux mois de plus ? ».

L'avocat de Clémence : « Oui [...]. Nous soutenons que la fin de la période d'essai est liée à la grossesse de ma cliente. Elle apprend qu'elle est enceinte le 24 décembre 2016 [...]. Elle ne s'est pas cachée de cette grossesse, elle en a parlé à son responsable régional et à ses clients [...] ».

Le président (à l'avocate de l'employeur) : « C'est à vous ».

L'avocate de l'employeur : « Aujourd'hui, l'ex-salariée soutient que la rupture de sa période d'essai est liée à sa condition de femme enceinte ce qui provoque un motif de discrimination. Mais, même si la salariée est enceinte, l'employeur reste libre de rompre la période d'essai. C'est la loi. Néanmoins, l'employeur n'avait pas connaissance de son état de grossesse [...] ».

Le président (à l'avocate de l'employeur) : « Si ce n'est pas la grossesse qui est à l'origine de la rupture de la période d'essai - comment expliquez-vous cette rupture ? ».

L'avocate de l'employeur : « Madame savait que ses résultats étaient décevants. Elle a été rappelée à l'ordre à plusieurs reprises par son manager [...]. La fin de la période d'essai est tout sauf une surprise pour votre cliente ».

L'avocat de Clémence : « [...] Elle signe autant de contrats que les autres. Elle rencontre peut-être moins de clients potentiels mais son chiffre d'affaires est supérieur. Où est le problème ? [...] ».

L'avocate de l'employeur : « Soyons clairs : le motif de la rupture est une insuffisance professionnelle. [...] ».

14 h 50. Le président : « Les débats sont clos ».

Verdict : Clémence n'a pas obtenu satisfaction.

Source : Site internet : lentreprise.lexpress.fr publié - mai 2018 par Claire Padych modifié par l'auteur

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 7/10

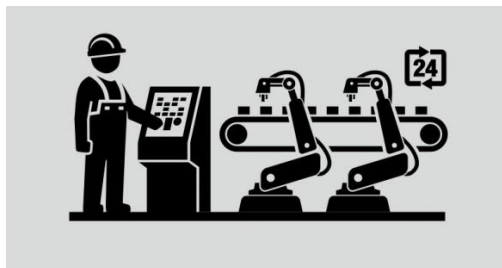
ANNEXE 3 - Les différentes organisations ou secteurs d'activité susceptibles de vous embaucher (uniquement pour le sujet A)



Source : lthaquecoaching.com



Source : Le magicjournal



Source : atelier.bnpparibas



Source : maison-de-retraite.montluel.fr



Source : artisanat-comtois.fr



Source : commons.wikimedia.org



Source : rcf.fr/actualite/btp



Source : www.admr.org

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 8/10

ANNEXE 4 - L'aménagement du temps de travail (uniquement pour le sujet B)

Les salariés banalisent l'annualisation du temps de travail

Les salariés dont le temps de travail a été annualisé ne s'estiment pas lésés. Pourtant, la volonté de préserver l'emploi leur impose parfois des conditions de travail plus difficiles.

[...] Au départ, leur seule motivation était le maintien de l'emploi [...]. Cela reste aujourd'hui le principal motif de satisfaction des salariés, d'autant plus que le nombre d'emplois est resté, par définition, relativement stable depuis la signature d'une bonne partie des accords de mise en œuvre de l'annualisation du temps de travail. [...] À entendre les syndicalistes, les salariés reconnaissent même à l'usage avoir trouvé d'autres avantages, notamment la redécouverte du temps libre. La plus grande polyvalence exigée par les employeurs a par ailleurs permis à certains de bénéficier de formations.

En contrepartie, les salariés ont cependant dû faire des concessions (salaires par exemple). Mais la disparition de fait des heures supplémentaires supprime le moyen qui était offert aux salariés de « gonfler » leurs rémunérations.

Des horaires très variables

Les plus lourdes concessions concernent bien évidemment l'organisation du travail. Dans ce domaine, les situations sont multiples et variées, car les accords sont négociés individuellement au sein de chaque entreprise. Dans certains secteurs, pour lesquels l'activité est relativement prévisible, les horaires sont fixés plusieurs mois à l'avance et les ajustements ne se font qu'à la marge. Les employés bénéficient alors, le plus souvent, de jours de congés supplémentaires et s'estiment satisfaits.

À l'inverse, dans les secteurs où les variations d'activité sont fortes, du fait de commandes imprévisibles ou d'aléas climatiques, les horaires varient énormément d'une semaine sur l'autre, ce qui complique bien évidemment l'organisation de la vie des salariés. La charge de travail peut ainsi osciller entre zéro et 48 heures hebdomadaires dans les cas extrêmes. Et le délai pour prévenir les salariés de leur emploi du temps n'est le plus souvent que de quelques jours et peut même, dans certaines entreprises, être abaissé à 24 heures [...].

Du côté des chefs d'entreprise, l'annualisation du temps de travail ne s'impose pas non plus sans certaines difficultés, même si ce sont eux qui ont pris l'initiative de la mettre en place. Certes, la plus grande flexibilité, réclamée en contrepartie de la réduction du temps de travail, permet une amélioration de la productivité. Et la majorité des patrons estime que les congés supplémentaires motivent les salariés. Mais les variations répétées des horaires sont très difficiles à gérer. La comptabilisation des heures travaillées est parfois un vrai casse-tête [...].

Source : article les echos.fr - juillet 1998 modifié par l'auteur

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 9/10

ANNEXE 5 – La responsabilité sociétale des entreprises (uniquement pour le sujet C)

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire ».

En adoptant des pratiques plus éthiques et plus durables dans leur mode de fonctionnement, elles doivent ainsi pouvoir contribuer à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. Énoncé plus clairement c'est « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable ».

Source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr> - 20-8-2018

ANNEXE 6 – La responsabilité sociétale des entreprises (uniquement pour le sujet C)

UNE ENTREPRISE RESPONSABLE ...



MESURE
SON IMPACT
ENVIRONNEMENTAL



UTILISE
LES TECHNOLOGIES
LES PLUS PROPRES



GARANTIT
DE BONNES
CONDITIONS
DE TRAVAIL



FAVORISE
LA DIVERSITÉ



FABRIQUE
DES PRODUITS
ET SERVICES
VERTS



FAVORISE
L'EMPLOI
LOCAL



EST OUVERTE
AU DIALOGUE



LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION



EST SOLIDE
ET PÉRENNE!



novethic.fr

Source : <https://www.novethic.fr> - consulté le 19-10-18

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Secteur production	Session 2019	Code 1909 – ECOGEST	SUJET
Économie-gestion	Durée : 2 h	Coefficient : 1	Page 10/10